

AVIS AUX APPRENTICES

Renseignements pour faire votre demande aux services pour apprentis de WorkBC

Vous pouvez être admissible à une aide financière pour la partie en classe de votre formation d'apprenti, par le biais des services pour apprentis de WorkBC. Tous les services et soutiens pour les apprentis sont fournis au biais de l'entrepreneur des services pour apprentis de WorkBC.

CEUX QUI PEUVENT FAIRE UNE DEMANDE

Les apprentis inscrits auprès de l'ITA qui répondent aux critères d'admissibilité à l'assurance-emploi en tant que prestataires actifs d'assurance-emploi, ou qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi au cours des 5 dernières années, et qui ont :

- un employeur-parrain, ou un
- commanditaire du bureau d'embauchage, ou un
- commanditaire de la Stratégie de Formation pour les Compétences et l'Emploi des Autochtones (SFCEA), ou sont
- un apprenti sans emploi déjà inscrit auprès de l'ITA, qui :
 - est sans emploi et est attaché à son employeur-parrain, mais n'a pas de date de retour au travail spécifique au moment de la demande à l'aide financière pour suivre la formation technique en salle de classe, ou
 - est sans emploi et sans employeur-parrain, mais possède une inscription active d'apprentissage auprès de l'ITA au moment de la demande à l'aide financière pour suivre la formation technique en salle de classe. (**Remarque** : ITA maintient les inscriptions des apprentis actives pour 18 mois à compter de la date à laquelle l'apprenti a perdu son employeur-parrain).

POUR FAIRE UNE DEMANDE

1. Les apprentis qui répondent aux critères ci-dessus **DOIVENT faire demande aux services pour les apprentis de WorkBC au biais des services à l'emploi en ligne** à : <http://apply.workbc.ca/>; et
2. Vous **devez faire une demande pour les prestations d'assurance-emploi séparément** dans votre dernière semaine de travail, ou dans la première semaine de formation pour être admissible à l'aide financière des services pour apprentis de WorkBC. Les renseignements sur l'assurance-emploi peuvent être obtenus sur le site: <http://www.servicecanada.gc.ca/>
 - **Avez-vous déjà une demande active d'assurance-emploi? Ne faites pas une nouvelle demande de prestations d'assurance-emploi.** Pour s'assurer que vos prestations d'assurance-emploi ne sont pas interrompues, vous devez immédiatement contacter [Service Canada](#) et leur fournir le code de référence de l'assurance-emploi d'apprenti à 16 chiffres et les dates de formation.
3. **Si vous ne répondez pas aux critères ci-dessus sous « Ceux qui peuvent faire une demande », vous devez APPELER services pour les apprentis de WorkBC au 1-844-428-4730** pour des renseignements sur la procédure de demande à l'aide financière.

Remarque : Pour protéger et continuer à recevoir vos prestations d'assurance-emploi pendant la formation, les demandeurs actifs d'assurance-emploi qui n'ont pas besoin de l'aide financière pour apprentis de WorkBC, DOIVENT également présenter une demande via le portail des services à l'emploi en ligne à <http://apply.workbc.ca/> pour obtenir approbation pour participer à la formation.



Ce programme est financé par le gouvernement du Canada et la province de la Colombie-Britannique